

PARTICULIERS



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>

[Travail – Formation \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806)

>

[Licenciement d'un salarié pour motif personnel \(secteur privé\) \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N480\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N480)

>

[Indemnité compensatrice de congés payés \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F24661\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F24661)

Fiche pratique

Indemnité compensatrice de congés payés

Vérfié le 26 janvier 2022 – Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Lorsque le salarié n'a pas pu bénéficier de la totalité des congés payés auxquels il avait droit à la rupture du contrat de travail, il reçoit une indemnité compensatrice de congés payés. Cette indemnité est due que l'origine de la rupture du contrat soit à l'initiative de l'employeur (par exemple, le licenciement) ou à celle du salarié (par exemple, la démission).

Tout replier

Tout déplier

Qui peut recevoir l'indemnité ?

Montant

Régime fiscal et social

Textes de référence

Questions ? Réponses !

Un ressortissant européen salarié en France a-t-il les mêmes droits qu'un salarié français ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F36444>)